

Municipalité de Saint-Sylvère
MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 21 novembre 2022, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 19h30.

Sont présents

Mme Sylvie Tanguay, mairesse
Mme Nathalie Emond, conseillère n°3
M. Marc St-Louis, conseiller n°6

M. Éric Chassé, conseiller n°2

M. André Casavant, conseiller n°4

Sont absents : Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1

Que le siège n°5 est vacants

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, directrice-générale et secrétaire-trésorière;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Tanguay.

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2022

1. Présence et vérification du quorum

2. Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Octroie du contrat de déneigement

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

1. Présence et vérification du quorum

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance à 19h31 et constate qu'il y a quorum.

2. Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Octroi du contrat de déneigement

CONSIDÉRANT que le Devis pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier a été publié sur SEAO;

CONSIDÉRANT que les ouvertures des soumissions avaient lieu le 21 novembre 2022 à 12 h 00 au bureau municipal situé au 756A, rue principale;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions en présence de deux témoins le 21 novembre 2022 à 13 :00;

CONSIDÉRANT qu'après l'ouverture des soumissions la directrice générale a fait la vérification de la conformité de chaque soumission;

Entrepreneur	2022-2023
TRANSPORT R.P. MAILHOT	151 200 \$

CONSIDÉRANT que le prix de soumission pour l'années 2022-2023 est maintenant au montant de 151 200 \$ avant taxe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Chassé et appuyé par la conseillère Nathalie Emond;

Que le conseil municipal octroi le contrat pour les années 2022-2023 au montant de 151 200 \$ avant taxe à l'entrepreneur Transport R.P. Mailhot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance étant épuisé ;
IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 19 h 34

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Sylvie Tanguay
Mairesse

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Sylvie Tanguay mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et
Greffière-trésorière